Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs Les Conseillers,

L'AJET s'es réunie à 3 reprises dans le courant de l'année 2013.

L'Assemblée a accepté au mois de février l'ouverture des centres aérés pendant les vacances scolaires.

Ces centres ont ouvert 2 semaines en juillet et 1 semaine en octobre à la satisfaction de tous.

Ils rouvriront également 1 semaine pendant les vacances de Pâques 2014. Un film nous a été présenté lors de la dernière assemblée et nous avons pu constater l'excellent encadrement dont bénéficient les enfants accueillis lors de ces semaines.

Ces semaines sont entièrement financées par les parents.

Au cours de l'année, l'Assemblée a accepté les comptes 2012 ainsi que le budget 2014.

Le montant à la charge des communes pour les 3 structures (crèche., UAPE et mamans de jour) a été en 2012 de 1'989,000.-, ce qui représente un coût moyen de 114.- par habitant.

A partir de janvier 2014, la crèche «les Coppalines» dépendra directement de l'AJET et le Fondation sera dissoute au printemps.

Le nombre d'enfants se rendant aux UAPE est de 530 et la fréquentation ¿st en constante augmentation.

La crèche accueille 90 enfants avec une liste d'attente équivalente.

Les mamans de jour au nombre de 12 accueillent 45 enfants au total.

C'est donc un total de 665 enfants qui bénéficient des structures.

Sylvette Blatter